Publié le



ID: 073-200070340-20230301-2023_26-DE

Délibération numéro 2023 - 26

Département de la Savoie République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 1^{er} mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 23 février 2023.

<u>Présents</u>: Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

<u>Absents</u>: Roland AVENIERE, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Nathalie FURBEYRE, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laure MAURETTE, Erica SANDFORD.

<u>Procurations</u>: Nathalie FURBEYRE à Jacques ARNOUX

Gilles MARGUERON à Stéphane BECT Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN Erica SANDFORD à Humberto FERNANDES François CHEMIN à Maryvonne ROBIN

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 16

Nombre de pouvoirs : 05 Nombre de votants : 21

Monsieur Stéphane BOYER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Budget annexe Immobilier économique

Approbation du compte administratif 2022

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Viceprésident en charge des finances, délibérant sur le compte administratif du Budget annexe Immobilier économique de l'exercice 2022 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise dressé par Monsieur Christian SIMON, Président ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; Après que Monsieur le Président se soit retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le



ID: 073-200070340-20230301-2023_26-DE

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses	Recettes
	222 083.38 €
	9 408.12 €
	231 491.50€
	459 148.83 €
340 281.37 €	
	118 867.46 €
424 924.95 €	201 000.00 €
	340 281.37 €

- Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs et approuve le compte administratif présenté.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour. Pour copie conforme, Modane, le 06 mars 2023.

> Le Président Christian SIMON